

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ROUTE BARRÉE
« LES MANINATS »
ET MISE EN PLACE D'UNE DEVIATION**

Le Maire de Buxières-les-Mines,

- VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 L2213-1 à L2213-4,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110 -1 et suivant, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28 dudit code,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;
- VU** la demande de ENEDIS-DRAUV-TST HTA Moulins « 140, Avenue Jean Lolive » 93691 PANTIN CEDEX,

Date d'affichage
24 mai 2024
Acte rendu exécutoire
24 mai 2024
Date de mise en ligne sur le site de la commune
24 mai 2024
Notifié à l'entreprise le
24 mai 2024

Considérant que pour permettre de réaliser les travaux d'entretien du réseau de distribution électrique HTA aérien, il est nécessaire de barrer la route et de mettre en place une déviation,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 2 juillet 2024, au lieu-dit « Les Maninats », la route sera barrée.

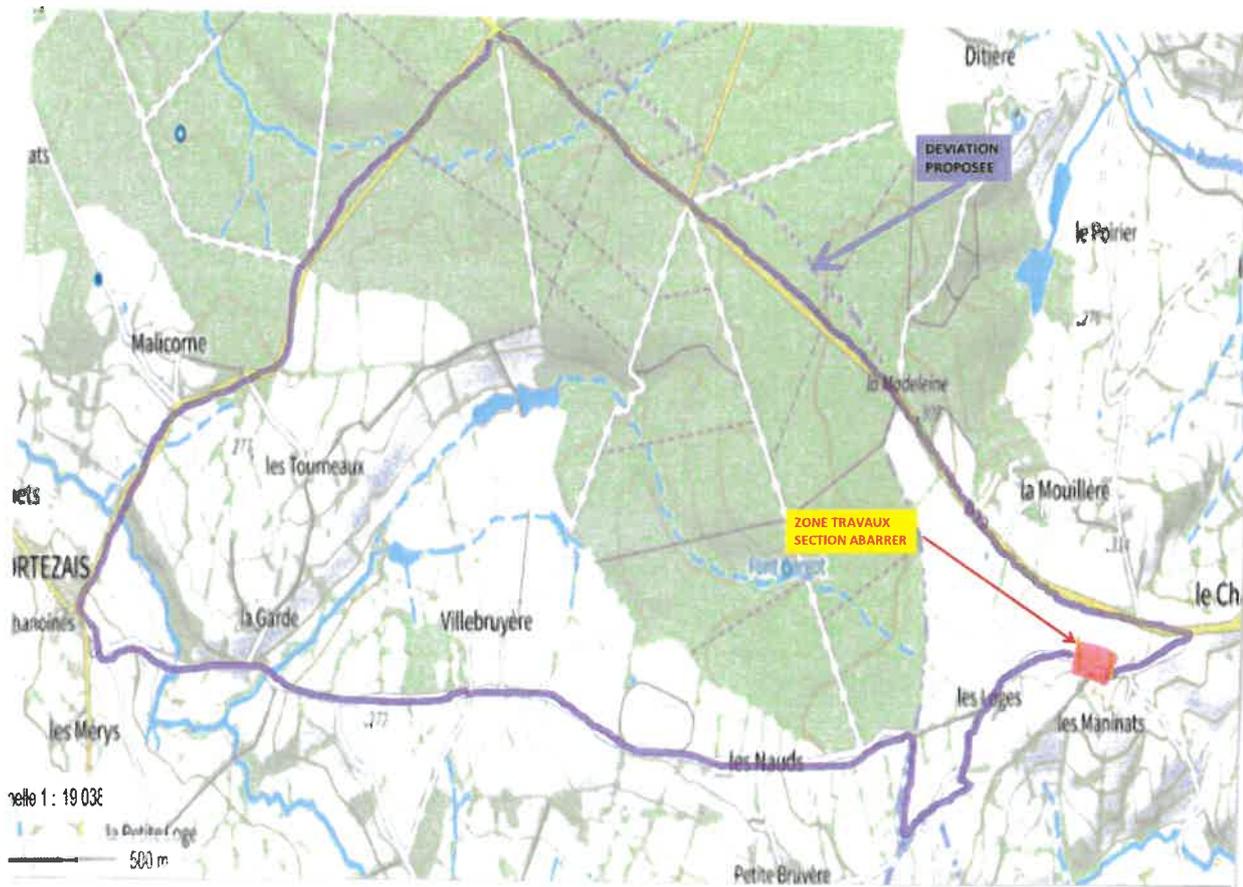
Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les 2 sens par « Le Châtelet- RD22- Tortezais-Les Loges ».

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera notifié à :

- Monsieur le commandant de Gendarmerie de Bourbon l'Archambault,
- L'entreprise,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Fait à Buxières les Mines,
Le 24 mai 2024.

OLIVIER Brigitte,
Maire

